



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 décembre 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 décembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à mon sixième rapport sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 (S/2010/614), dans lequel je recommande de proroger le mandat du Bureau de trois ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Je sou mets aux membres du Conseil le projet de mandat énonçant les fonctions essentielles du Bureau. Ces fonctions devraient être exercées en collaboration étroite avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano et d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **BAN** Ki-moon



Annexe

Projet de mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

La réalisation des objectifs énoncés ci-après doit se faire en collaboration étroite avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano et d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux :

Objectif 1

Suivre la situation politique en Afrique de l'Ouest, exercer ses bons offices et s'acquitter de fonctions spéciales au nom du Secrétaire général, et renforcer les capacités sous-régionales de prévention des conflits et de médiation dans les pays de la sous-région

Fonction 1.1

Suivre et analyser la situation en Afrique de l'Ouest, en particulier les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix, tenir rapidement informés le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les organisations régionales et sous-régionales et les gouvernements nationaux et leur faire des recommandations en vue d'une action préventive

Fonction 1.2

Exercer ses bons offices dans les pays de la sous-région pour prévenir les conflits, renforcer les activités de consolidation de la paix et assurer la stabilité politique.

Fonction 1.3

Renforcer les capacités de la sous-région en matière de prévention et de gestion des conflits, de médiation et de bons offices, notamment en apportant un soutien aux mécanismes sous-régionaux en place, en particulier le Cadre stratégique de prévention des conflits et le Mécanisme pour la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Fonction 1.4

Favoriser l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 en l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Objectif 2

Renforcer les moyens dont dispose la sous-région pour contrer les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité, en particulier l'instabilité liée aux élections et les problèmes posés par la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité organisée transnationale, le trafic de stupéfiants et le terrorisme

Fonction 2.1

Faire œuvre de sensibilisation et promouvoir des solutions sous-régionales et transfrontières intégrées pour faire face aux problèmes potentiels et aux menaces nouvelles concernant la paix, la sécurité humaine et la stabilité dans la sous-région.

Fonction 2.2

Soutenir la mise en place de réseaux de praticiens et de cadres et mécanismes sous-régionaux pour régler les problèmes que posent la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité organisée transnationale, le trafic de stupéfiants et le terrorisme.

Fonction 2.3

Favoriser le tissage de liens systématiques et réguliers entre les organismes des Nations Unies qui œuvrent dans la sous-région, en vue de promouvoir une démarche cohérente et de renforcer les synergies pour s'attaquer aux causes de l'instabilité et des conflits en Afrique de l'Ouest.

Objectif 3

Promouvoir la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit, les droits de l'homme et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de prévention et de gestion des conflits menées en Afrique de l'Ouest

Fonction 3.1

Favoriser l'échange de données d'information et de pratiques de référence entre les gouvernements nationaux, les organisations régionales, la société civile et d'autres entités, aux fins de promouvoir la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit et d'améliorer les processus électoraux.

Fonction 3.2

Fournir une assistance pour l'adoption de résolutions et cadres d'action ayant trait au respect des droits de l'homme et pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de prévention et de gestion des conflits menées en Afrique de l'Ouest.